



Edito

Cette 2e lettre électronique de l'Association AVEC, centre d'appui à la vie associative, se veut résolument « JEUNE (S) » ! A la veille des 20 ans de notre association (en 2008) c'est le dernier moment, vous ne trouvez pas ? Mais voyons de quoi il s'agit !

Participer à un projet, c'est vivre une aventure collective unique. Ce constat universel s'applique particulièrement aux jeunes, souvent plein d'idées qu'ils souhaitent concrétiser dans des domaines aussi variés que le sport, la culture, les loisirs, l'environnement ou encore la solidarité.

La participation de jeunes à un projet collectif leur permet, sans aucun doute, d'entrer dans un processus d'acquisition de compétences sociales.

Si le plaisir est, en général, le moteur à la base de tout projet, notamment ceux élaborés par des jeunes, la gestion de telles initiatives implique un certain nombre d'exigences. En effet, l'apprentissage de la participation nécessite de savoir négocier avec d'autres, de convaincre, de prendre des risques, de connaître parfois l'échec, de se confronter avec d'autres réalités.

Le *Groupe d'intérêt jeunesse*¹ www.groupeinteretjeunesse.ch est convaincu, comme le mentionnait déjà le rapport du conseil d'Etat à la motion Gottraux en 1997, que les associations de jeunesse jouent un rôle important comme lieu de socialisation ayant aussi bien une fonction citoyenne que de prévention primaire. Ce rapport ajoutait aussi que le soutien à ces organisations pouvait être considéré comme porteur, à terme, d'économies notamment en ce qui concerne l'intégration des jeunes dans la société². Au fil du déploiement de ses interventions auprès des jeunes et des communes, le Groupe d'intérêt jeunesse a centré ses efforts pour renforcer la promotion des activités de jeunesse et a toujours milité pour que celles-ci bénéficient, à terme, d'un ancrage légal. C'est presque chose faite aujourd'hui avec la mise en **consultation** du 3e volet³ de l'ancienne Loi vaudoise sur la protection de la jeunesse à savoir la Loi pour une politique de l'enfance et de la jeunesse (Lpej). Les principes fondateurs de cette loi sont de reconnaître que les enfants et les jeunes disposent de capacités à agir, qu'ils sont responsables et respectueux des autres et qu'ils méritent d'être soutenus dans leurs initiatives. Applaudissons sans réserve ce projet de loi qui vise une politique résolue en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

1Le Groupe d'intérêt jeunesse (GIJ) a été créé en l'an 2000 avec le soutien des pouvoirs publics par 4 associations (Centre vaudois d'aide à la jeunesse, pro juventute vaud, Groupe de liaison des activités de jeunesse et l'association AVEC, centre d'appui à la vie associative) afin de donner un coup de pouce aux jeunes de 13 à 25 ans qui souhaitent réaliser collectivement des projets dans divers domaines en leur apportant un soutien mesuré tant sur le plan logistique que financier avec l'appui de 2 promoteurs projets jeunesse. Le GIJ a aussi pour objectifs de soutenir les communes vaudoises désireuses de réfléchir à leur politique de la jeunesse et, le cas échéant, à mettre en place des initiatives avec le concours de jeunes de leur commune.

2Extrait du résumé du rapport du conseil d'Etat en réponse à la motion Gottraux (1997). La motion demandait entre autres à l'Etat de Vaud de préciser une politique d'aide aux organisations de jeunesse et ses intentions en vue d'une meilleure coordination des aides publiques dans ce domaine. La motion souhaitait des améliorations dans la visibilité de cette politique (information, aide au démarrage d'activités, etc.).

3 Les deux premiers volets sont la Loi sur la protection des mineurs (LProMin 2004), la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAje 2006).

AirE du Temps

Le temps est donc à la mise en consultation de ce projet de loi. Outre la procédure de consultation habituelle destinée aux milieux concernés, relevons que les jeunes n'ont pas été oubliés dans ce processus. En effet, une loi qui les concerne au premier titre doit se faire avec eux ! Ainsi, depuis le 1er juillet, les jeunes vaudoises et les jeunes vaudois peuvent donner leur avis sur le site www.jeparticipe.ch. Des débats sont aussi organisés, dès cette rentrée scolaire, dans les écoles et les centres d'animation socio-culturels. Une première en la matière qu'il s'agit de saluer!

Sous la loupe

Le *Groupe d'intérêt jeunesse*, a été invité par le Département de la formation et de la jeunesse du canton de Vaud (DFJ) à participer aux travaux qui ont conduit à l'élaboration de ce projet de loi qui a pour ambition de définir une politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse.

Il a défendu avec énergie le fait que cette future loi devra permettre :

- une écoute et une identification des besoins des jeunes ;
- un encouragement des activités de jeunesse extra-scolaires, en veillant à favoriser la responsabilité, l'autodétermination et l'initiative ;
- une promotion du dialogue entre la jeunesse et les collectivités publiques ;
- un meilleur accès à l'information ;
- un développement d'actions de formation ;
- une reconnaissance de la dimension préventive des activités de jeunesse.

L'encouragement de la participation des jeunes nous paraît une notion clé de cette future loi.

Lors de la rencontre Fô k'sabouge ! organisée le 28 septembre 2006 par le Groupe d'intérêt jeunesse, les trois fonctions essentielles de la participation ont été rappelées à savoir l'intégration, l'autodétermination et l'innovation. Il en a été de même concernant les différentes formes qu'elle peut prendre : ouvertes, parlementaires ou orientées vers un projet. L'accent a aussi été mis sur l'importance de distinguer les niveaux de la participation (de l'information au partenariat) ou encore les degrés de participation.⁴

⁴ L'échelle de la participation des jeunes, Groupe intérêt jeunesse, septembre 2006.

L'association en vedette

Association Dahu Shaper, récemment soutenue par le Groupe d'intérêt jeunesse, qui s'est construite autour d'un projet original. Un groupe d'étudiants de l'EPFL a monté un atelier artisanal de construction de skis et de snowboard. Cet atelier est ouvert à chacune et chacun qui, moyennant une somme modique, peut construire son propre matériel de glisse sous le regard et avec l'accompagnement d'un expert en la matière. Une partie des machines nécessaires à la construction de ce matériel sont réalisées par les membres de l'association. Une bonne manière de socialiser des connaissances pointues et de mettre du matériel à la disposition de jeunes qui n'y ont pas accès. **Contact: tél. 079 256 15 28**

Le livre coup de coeur

Des jeunes et des projets, un guide pour encourager la participation des jeunes dans votre commune, Groupe d'intérêt jeunesse, Lausanne, 2006.

Un peu partout dans le canton, des jeunes initient des projets originaux et variés qu'il vaut la peine de mettre en lumière. Cette brochure parle de la participation des jeunes Vaudois de 13 à 25 ans dans leurs activités extrascolaires.

Ce document est composé de trois parties :

- un préambule sur la participation et les avantages qui en découlent ;
- une galerie de portraits relatant des expériences de vie liées à des projets ;
- une série d'actions concrètes pouvant être mise en œuvre pour toute commune intéressée à s'interroger sur sa politique de la jeunesse et qui désire soutenir des activités des ses jeunes citoyens.

Cette brochure s'adresse à toutes les communes du canton de Vaud désireuses de s'engager davantage en faveur des jeunes. Elle suggère quelques pistes simples et peu onéreuses permettant de soutenir des projets de jeunes.

Cette brochure peut être [commandée gratuitement](#) dans la mesure des stocks disponibles.

L'étude incontournable

Participer disent-ils ! Ministère de la jeunesse et des sports, Direction de la jeunesse et de la vie associative, Paris, 1998.

Cette étude, réalisée il y a presque une dizaine d'années, reste pour nous d'une grande actualité. Elle est le fruit d'une réflexion qui a réuni une dizaine de délégués d'organismes « à la frontière de l'institutionnel et de la société civile » dont l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ). Cette analyse met l'accent sur l'importance de créer des conditions favorables susceptibles de favoriser la participation des jeunes plutôt que se perdre en discours incantatoires ou injonctions normatives sur la participation ou la citoyenneté qui sont en général inopérants !

En d'autres termes, comment procéder pour que les propositions émises par les jeunes soient prises en considération afin qu'ils occupent une place dans l'espace public ?

Elle montre aussi que l'écoute de l'expression des jeunes est déterminante et que le préalable à toute participation est la reconnaissance a priori du « droit de cité » des jeunes, de la singularité de leurs trajectoires et de leurs identités.

Cette recherche relève aussi l'importance du rôle des adultes dans un cadre de « conduite accompagnée » de projets jeunes et de leur fonction de relais des besoins de jeunes auprès des pouvoirs publics.

L'étude peut être empruntée auprès du Centre de documentation de notre association.

Acteurs associatifs : Espace formations

Mardi 25 septembre 10h – 16h

Valoriser l'expérience bénévole en utilisant le Dossier bénévolat

Animation : Marie-Chantal Collaud

Mardi 2 octobre

Comment garder son association vivante ? 9h – 16h

Animation : Marie-Chantal Collaud et Latha Heiniger

Mercredi 7 novembre

Groupes d'entraide : comment faire pour bien faire ? 9h – 16h.30

Animation : Claire-Lise Gerber et Latha Heiniger

Mardi 20 novembre

Bénévoles et salariés au sein des associations 9h – 17h

Animation : Marie-Chantal Collaud et Latha Heiniger

Pour [télécharger les descriptifs des cours et pour vous inscrire](#)

Claire-Lise Gerber, Permanente Association AVEC, Centre d'appui à la vie associative.

> [Retrouver cette lettre sur internet](#) à partir de notre site web.
Pour ne plus recevoir de lettres électroniques de notre part, [merci de vous désinscrire](#).

Copyright © 2007, Association AVEC.

